

CORUM VESTA DÉCEMBRE 2026

Période de commercialisation

Du 1^{er} octobre 2026 au 28 décembre 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 28 décembre 2026.

Qu'est ce qu'un produit structuré ?

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à la date d'échéance⁽²⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »). Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

Code ISIN
FROO1401B890

Émetteur

Titre émis par Goldman Sachs Bank Europe SE, Frankfurt, Germany⁽⁴⁾
L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement

12 ans et 14 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽³⁾
En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Cadre d'investissement / éligibilité

Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), contrats ci-après dénommés les « Contrats ». Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), l'établissement gestionnaire des Contrats s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'établissement gestionnaire.

i Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.
- (2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.
- (3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la Date de Constatation Initiale du titre.
- (4) A1 (Moody's) / A+ (Standard & Poor's) / AA- (Fitch) : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 25 septembre 2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Les points clés du produit

Une exposition aux marchés de la zone euro à travers 30 valeurs

Avec l'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index (ci-après l'« Indice »), calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

Un investissement d'une durée de 12 ans maximum⁽²⁾

Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'Indice n'enregistre pas une baisse de plus de 60% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Sinon, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale au-delà.**

Un objectif de gain plafonné à 9,00% par an (soit 0,02466% par jour)

Depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (exclue) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 33% par rapport à son Niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Un risque de perte en capital partielle ou totale à la date d'échéance⁽¹⁾

En cas de baisse de l'Indice de plus de 60% à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « CORUM VESTA DECEMBRE 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/12/2026 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance selon les cas⁽¹⁾. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « CORUM VESTA DECEMBRE 2026 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/12/2026 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

Le titre de créance « CORUM VESTA DECEMBRE 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « CORUM VESTA DECEMBRE 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) 1 an et 14 jours à 12 et 14 jours

Avantages et Inconvénients

Avantages

- Si à l'une des dates de constatation quotidienne⁽¹⁾, du 28 décembre 2027 (inclus) au 28 décembre 2038 (exclu), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ son capital initial majoré d'un gain de 0,02466% par jour écoulé depuis le 28 décembre 2026 (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,00%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾ l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 67% de son Niveau initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date d'échéance⁽¹⁾ son capital initial majoré d'un gain de 0,02466% par jour écoulé depuis le 28 décembre 2026, soit une valeur de remboursement de 208,0739% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,63% dans ce scénario).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 67% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -0,60%).

Inconvénients

- **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
- Dans le cas où CORUM VESTA DECEMBRE 2026 n'a pas été remboursé par anticipation et où le niveau de l'Indice a baissé à la date de constatation finale⁽¹⁾ de plus de 60% par rapport à son niveau initial.
- En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé). **Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible**, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- Le rendement du produit « CORUM VESTA DECEMBRE 2026 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -60% et -33% par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 12 ans à compter de la date de constatation initiale (le 28 décembre 2026).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains d'environ 0,02466% par jour écoulé, soit 9% par an (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 8,00%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, de faillite et à une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance).
- L'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Indice

MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index

(code Bloomberg : MXEMT50D Index) est un indice actions créé, calculé et publié par MSCI depuis le 19 février 2026.

L'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement Index est composé de 30 entreprises avec une exposition européenne.

L'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement Index est pondéré par capitalisation boursière et est calculé en réinvestissant tous les dividendes bruts versés par les entreprises qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 Points d'indice par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

Les composants de l'indice sont non-statiques et changent avec le temps (recomposition annuelle). Si une entreprise devait cesser d'exister, aucune entreprise ne la remplacerait avant la prochaine recomposition et l'indice continuerait d'utiliser une capitalisation boursière. L'indice est composé des 30 entreprises ayant la plus grosse capitalisation boursière au sein de l'indice MSCI EMU, avec une pondération individuelle plafonnée à 10% par action lors du rebalancement.

Si les dividendes bruts distribués par les actions composant l'indice sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera diminuée (respectivement augmentée), par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera améliorée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'indice. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'indice.

Lien pour suivre l'indice : <https://www.gsmarkets.fr/fr/services/index-overview?pop-asset=MXEMT50D>

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Présentation de l'indice

Evolution de l'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index entre le 25 septembre 2014 et le 25 septembre 2026

Toutes les données précédant le 19 février 2026 sont le résultat de **simulations de performances passées** visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

i LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



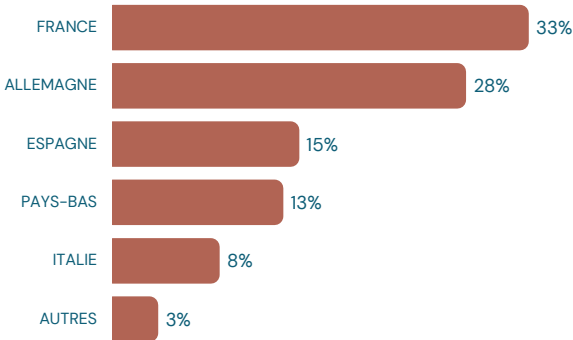
Performances cumulées et simulées Source : Bloomberg, au 25 septembre 2026



Principaux composants de l'Indice

Nom	Pays	Poids dans l'Indice
ASML	PAYS-BAS	10,63%
SIEMENS AG	ALLEMAGNE	6,06%
SAP	ALLEMAGNE	5,69%
BANCO SANTANDER	ESPAGNE	5,16%
ALLIANZ	ALLEMAGNE	4,89%
SCHNEIDER ELECTRIC	FRANCE	4,61%
TOTALENERGIES	FRANCE	4,25%
BBVA	ESPAGNE	4,03%
IBERDROLA	ESPAGNE	3,56%
AIRBUS	FRANCE	3,35%

Répartition géographique de l'Indice⁽¹⁾



Source : MSCI, au 31 août 2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES. L'indice a été lancé le 19 février 2026. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) La répartition est faite selon le domicile du siège social de l'entreprise. Cette répartition peut être différente de la répartition géographique utilisée par MSCI.

Principes de fonctionnement (1/3)

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

A la date de constatation initiale⁽¹⁾ (le 28 décembre 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

À chaque date de constatation quotidienne⁽¹⁾, du 28 décembre 2027 (inclus) au 28 décembre 2038 (exclu), dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé par rapport à son Niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 28 décembre 2026), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête.

2 scénarios sont possibles :

Scénario favorable

Niveau de l'Indice $\geq$ Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾



Le capital initial⁽²⁾



Un gain plafonné de 9% par an au prorata du nombre de jours écoulés depuis la date de constatation initiale (exclue), soit environ 0,02466% par jour.

(Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,00%)

Scénario défavorable

Niveau de l'Indice $<$ Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾



Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Principes de fonctionnement (2/3)

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

La barrière dégressive de remboursement automatique anticipé est fixée à 100% du Niveau initial⁽¹⁾ de l'Indice à la 1ère date de constatation quotidienne, soit le 28/12/2027 et diminuera de 3% chaque année jusqu'à atteindre 70% du Niveau Initial le 28/12/2037.

Période d'Observation du Remboursement Anticipé	Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé
28 décembre 2027 – 27 décembre 2028	100%
28 décembre 2028 – 27 décembre 2029	97%
28 décembre 2029 – 27 décembre 2030	94%
30 décembre 2030 – 26 décembre 2031	91%
29 décembre 2031 – 27 décembre 2032	88%
28 décembre 2032 – 27 décembre 2033	85%
28 décembre 2033 – 27 décembre 2034	82%
28 décembre 2034 – 27 décembre 2035	79%
28 décembre 2035 – 26 décembre 2036	76%
29 décembre 2036 – 25 décembre 2037	73%
28 décembre 2037 – 27 décembre 2038	70%

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

Principes de fonctionnement (3/3)

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance⁽¹⁾

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance⁽¹⁾

À la date de constatation finale (le 28 décembre 2038), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau initial⁽¹⁾.

3 scénarios sont possibles :



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Illustration du mécanisme de remboursement

Scénario défavorable

Marché fortement baissier de plus de 60% à l'échéance

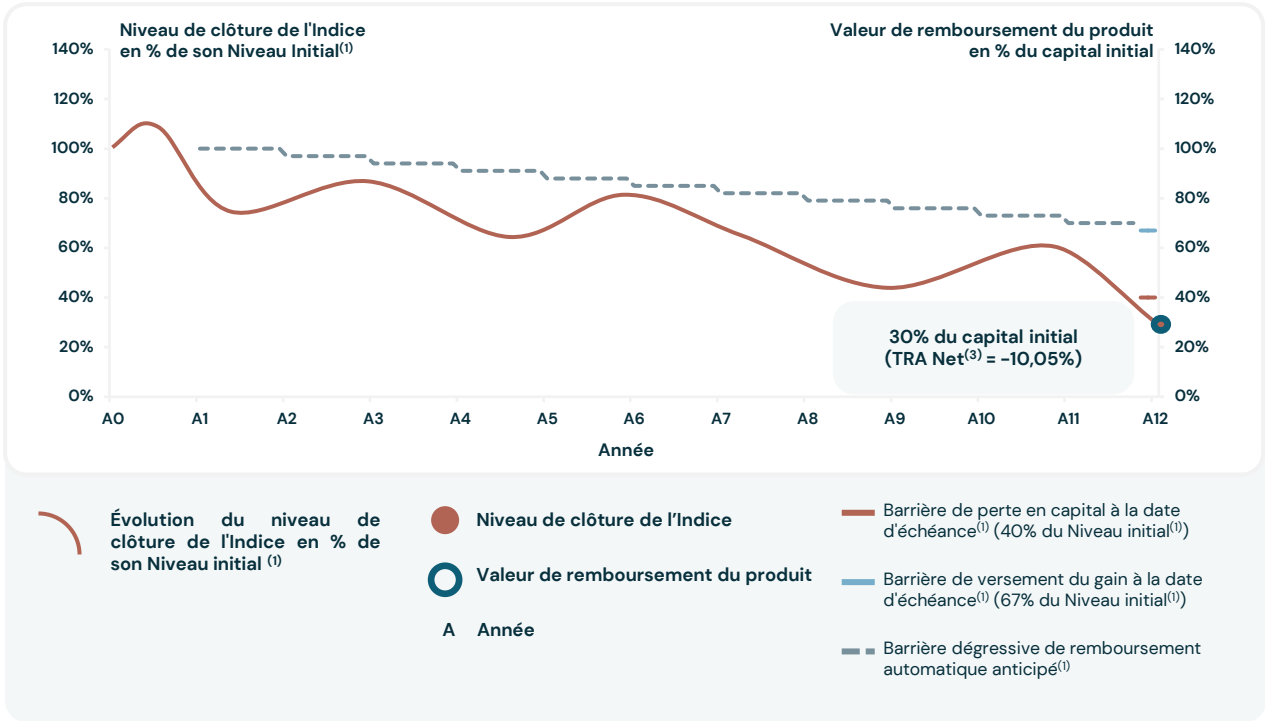
LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉOLUTION DE L'ÉMETTEUR.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ :

30%

du capital initial

Hypothèse : L'indice clôture à 30% de son Niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾



- Si à l'une des dates de constatation quotidienne⁽¹⁾, du 28 décembre 2027 (inclus) au 28 décembre 2038 (exclu), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 30% de son Niveau initial⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de 40% de son Niveau initial⁽¹⁾. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice enregistrée à cette date, soit 30% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.
- Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de -10,05%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son Niveau initial⁽¹⁾ et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 28 décembre 2038) exprimé en pourcentage de son Niveau initial⁽¹⁾.

Illustration du mécanisme de remboursement

Scénario médian

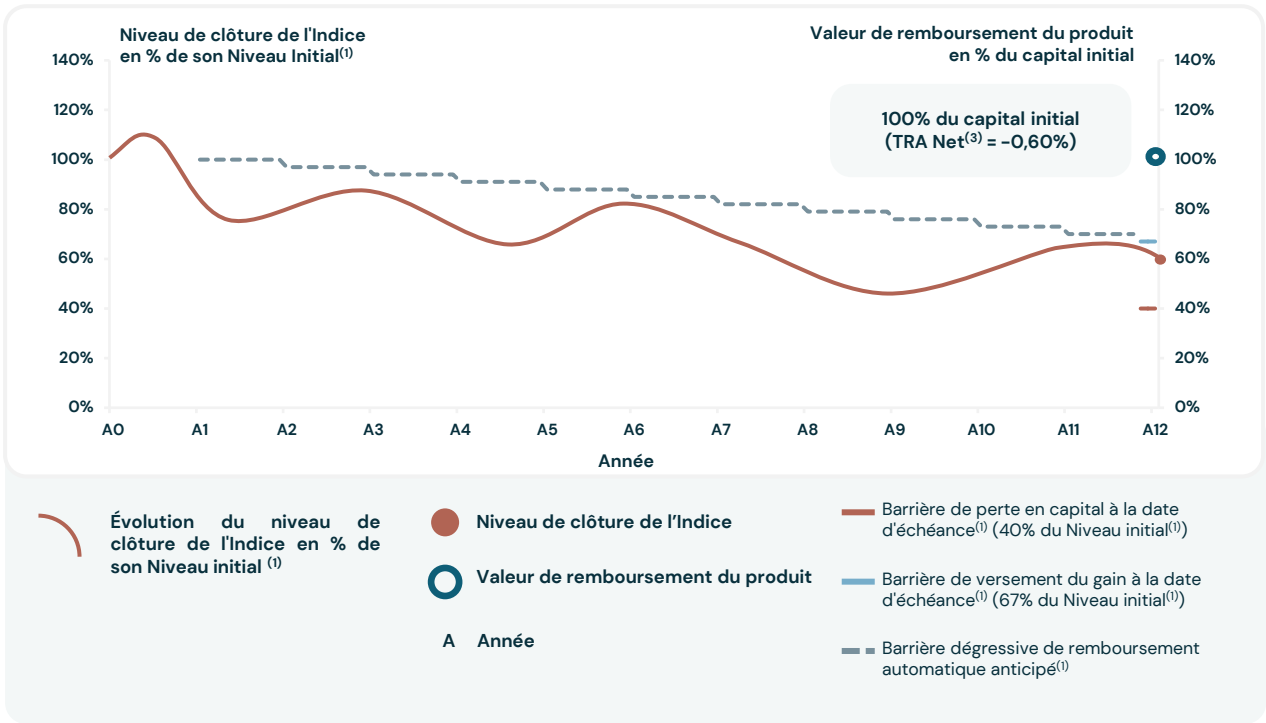
Marché baissier de moins de 60% à l'échéance

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉOLUTION DE L'ÉMETTEUR.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ :

100%
du capital initial

Hypothèse : L'indice clôture à 60% de son Niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾



- Si à l'une des dates de constatation quotidienne⁽¹⁾, du 28 décembre 2027 (inclus) au 28 décembre 2038 (exclu), aux dates de constatation quotidienne⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 60% de son Niveau initial⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de 67% de son Niveau initial⁽¹⁾ mais au-dessus du seuil de 40% de ce même niveau. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de -0,60%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -4,73% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Illustration du mécanisme de remboursement

Scénario favorable

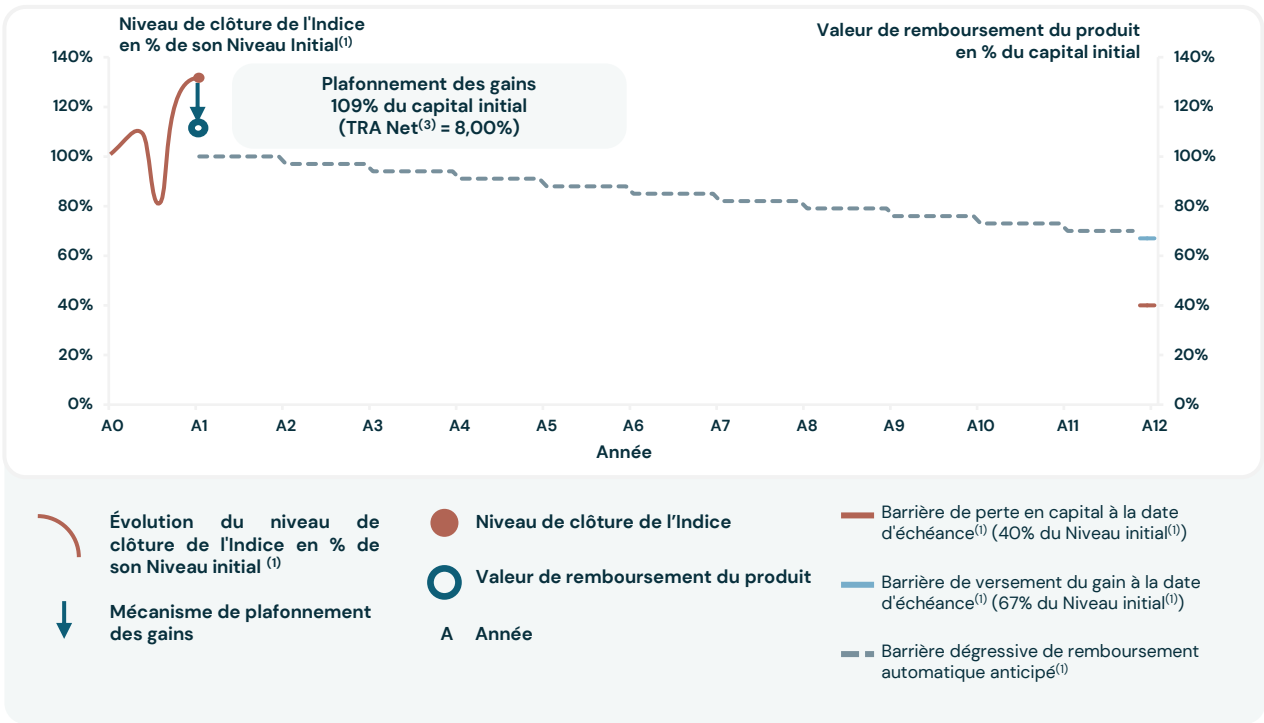
marché haussier à court terme
(avec mise en évidence du plafonnement des gains)

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES ILLUSTRATIONS N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE. LES MONTANTS SONT BRUTS, HORS FRAIS PROPRES ANNUELS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX APPLICABLES AU CADRE D'INVESTISSEMENT, SAUF DÉFAUT DE PAIEMENT, FAILLITE ET MISE EN RÉOLUTION DE L'ÉMETTEUR.

Montant remboursé dans ce scénario⁽²⁾ :

109%
du capital initial

Hypothèse : L'indice clôture à 130% de son Niveau initial à la première date de constatation quotidienne⁽¹⁾



- À l'issue de la première année à compter de la date de constatation initiale (le 28 décembre 2026), soit à la 1^{ère} date de constatation quotidienne⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ (soit 130% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré d'un gain de 0,02466% par jour écoulé depuis le 28 décembre 2026 (exclu), soit 109% du capital initial, ce qui représente un gain de 9% contre 30% pour un investissement direct dans l'Indice.
- Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est alors égal à 8,00% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 27,97% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

Principales caractéristiques

Nature juridique	Titres de créance complexes de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
Emetteur	Goldman Sachs Bank Europe SE, Frankfurt, Germany.
Devise	Euro (EUR – €)
Code ISIN	FR001401B890
Période de commercialisation	Du 01/10/2026 au 28/12/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « CORUM VESTA DECEMBRE 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/12/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Offre au public	Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) – France
Sous-jacent	MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index (ticker Bloomberg : MXEMT50D Index, ticker Reuters : .MXEMT50D).
Eligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin.
Montant minimum de souscription	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce montant minimum d'investissement peut être différent.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance
Valeur nominale	1 000 EUR
Prix d'émission	100% de la valeur nominale du produit
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Niveau initial	Le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date de Constatation Initiale.
Date d'émission	01/10/2026
Date de constatation initiale	28/12/2026
Date de constatation finale	28/12/2038
Date d'échéance	11/01/2039 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Dates de constatation quotidienne	Du 28 décembre 2027 (inclus) au 28 décembre 2038 (exclu)
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 10 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation quotidienne
Barrière dégressive de remboursement automatique anticipé	100% du Niveau initial ⁽¹⁾ de l'Indice à la 1 ^{ère} date de constatation quotidienne, soit le 28/12/2027 et diminuera de 3% chaque année jusqu'à atteindre 70% du Niveau Initial le 28/12/2037.
Barrière de paiement des gains à la date d'échéance	67% du Niveau initial de l'Indice
Barrière de perte en capital à la date d'échéance	40% du Niveau initial de l'Indice
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. (cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 11).
Commission	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,80% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
Droit applicable	Droit français
Périodicité et publication de la valorisation	Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisateur	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 28 décembre 2026, par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

Avertissements

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment les facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Bank Europe SE en tant qu'Émetteur du titre. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.**

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre CORUM VESTA DECEMBRE 2026 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 28 décembre 2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base <https://www.luxse.com/pdf-viewer/I05122796>. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION, DE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : Goldman Sachs Bank Europe SE est un établissement de crédit agréé dont le siège social est à Francfort, en Allemagne. Dans le cadre du mécanisme de surveillance unique, GSBE est soumis à la supervision prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne dont l'adresse est Sonnemannstraße 20, 60314 Francfort-sur-le-Main en Allemagne et, à d'autres égards, par l'Autorité fédérale de surveillance financière allemande (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht – BaFin).

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

www.corum.fr

1 rue Euler – 75008 Paris – Tél. : +33 1 53 75 87 48

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Produit (sous forme de titre de créance) Bonus avec remboursement par anticipation de 12 ans lié à l'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index - CORUM VESTA DECEMBRE 2026
Identificateurs du produit	ISIN: FR001401B890 Valor: 160317826
Initiateur du produit	Goldman Sachs Bank Europe SE (l'« Émetteur »), faisant partie de The Goldman Sachs Group, Inc. (visitez http://www.gspriips.eu ou appelez le +442070510104 pour de plus amples informations)
Autorité compétente	Autorité Fédérale de Supervision Financière Allemande (Bafin) est chargée du contrôle de Goldman Sachs Bank Europe SE en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date du document	24 septembre 2026 à 10:23:19, heure locale à Paris

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type	Le produit est un titre de créance de droit français. Ce produit ne génère pas d'intérêts.
Durée	Le produit a une durée déterminée et sera échu le 11 janvier 2039, à moins qu'un événement de remboursement par anticipation ne se produise.
Objectifs	Le produit offre un potentiel d'appréciation du capital et ne génère pas d'intérêts. Le montant que vous recevrez à l'échéance du produit n'est pas connu à l'avance et dépendra de la performance de l'indice MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index (l' actif sous-jacent). En outre, vous prenez le risque de perdre une partie ou l'intégralité de votre investissement à l'échéance du produit. Le produit sera échu au plus tard le 11 janvier 2039. Toutefois, le produit peut être remboursé par anticipation en fonction de la performance de l'actif sous-jacent. Chaque titre de créance a une valeur nominale de 1 000 EUR. Le prix d'émission est fixé à 100,00 % de la valeur nominale. Le produit sera coté à la bourse de Luxembourg Stock Exchange (Main Segment). La date d'émission est le 1er octobre 2026. Le rendement de ce produit est déterminé en fonction de la performance d'un actif sous-jacent modifié, qui est calculée en réinvestissant tous les dividendes bruts payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent et en soustrayant un Décrément prédéfini. Si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont inférieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera pénalisée par rapport à la performance "price return". Par contre, si les dividendes réels payés par le(s) composant(s) de l'actif sous-jacent sont supérieurs au Décrément prédéfini, la performance modifiée de l'actif sous-jacent sera améliorée par rapport à la performance "price return" traditionnelle.
	Décrément prédéfini: Le Décrément prédéfini pour l'actif sous-jacent est indiqué dans le tableau ci-dessous. Le Décrément prédéfini est un montant annualisé et est détaché quotidiennement.

Actif sous-jacent	Décrément prédéfini
MSCI EMU Top 30 Select 50 Points Decrement EUR Index	50 EUR

Fonction du remboursement par anticipation: Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent, à n'importe quelle date d'observation du remboursement par anticipation, est supérieur ou égal au niveau de barrière de remboursement par anticipation, le produit terminera à la date de paiement du remboursement par anticipation correspondante. Dans ce cas, vous recevrez un paiement de remboursement par anticipation pour chaque titre de créance que vous détiendrez. Les dates d'observation de remboursement par anticipation sont l'ensemble des jours de négociation à partir du 28 décembre 2027 (inclus) jusqu'au 27 décembre 2038 (inclus). Les dates de paiement du remboursement par anticipation tombent 10 jours ouvrés faisant suite à chaque date d'observation de remboursement par anticipation. Le montant du remboursement par anticipation est calculé comme 1 000 EUR multiplié par la somme de (i) 109,00 % et (ii) 9,00 % multiplié par la fraction d'accumulation de la période de calcul. La fraction d'accumulation applicable à la période de calcul sera (N/365), où N est le nombre de jours calendaires de la période de calcul. La période de calcul débute le 28 décembre 2027 (inclus) et s'achève à la date à laquelle un remboursement automatique (exclue) se réalise. Afin d'éviter toute ambiguïté, N sera égal à zéro pour un remboursement automatique ayant lieu le 28 décembre 2027.

Date d'observation du remboursement par anticipation	Barrière du remboursement par anticipation
28 décembre 2027 - 27 décembre 2028	100,00 %*
28 décembre 2028 - 27 décembre 2029	97,00 %*
28 décembre 2029 - 27 décembre 2030	94,00 %*
30 décembre 2030 - 26 décembre 2031	91,00 %*
29 décembre 2031 - 27 décembre 2032	88,00 %*
28 décembre 2032 - 27 décembre 2033	85,00 %*
28 décembre 2033 - 27 décembre 2034	82,00 %*
28 décembre 2034 - 27 décembre 2035	79,00 %*
28 décembre 2035 - 26 décembre 2036	76,00 %*
29 décembre 2036 - 25 décembre 2037	73,00 %*
28 décembre 2037 - 27 décembre 2038	70,00 %*

* du cours de référence initial.

Remboursement à l'échéance:

Cette section s'applique uniquement si aucun remboursement par anticipation ne se produit, comme décrit ci-dessus. Le 11 janvier 2039, pour chaque titre de créance que vous détiendrez:

1. Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent le 28 décembre 2038 est au moins égal à 67,00 % du cours de référence initial, vous recevrez 2 080,739726027 EUR;
2. Si le cours de clôture de l'actif sous-jacent le 28 décembre 2038 est au moins égal à 40,00 % du cours de référence initial et inférieur à 67,00 % du cours de référence initial, vous recevrez 1 000,00 EUR; ou
3. Sinon, vous recevrez 1 000,00 EUR multiplié par (i) le cours de clôture de l'actif sous-jacent le 28 décembre 2038 divisé par (ii) le cours de référence initial de l'actif sous-jacent.

Le cours de référence initial de l'actif sous-jacent est le cours de clôture le 28 décembre 2026.

Les conditions relatives au produit prévoient également que si certains événements exceptionnels surviennent, (1) des adaptations peuvent être apportées au produit et/ou (2) l'émetteur du produit peut résilier le produit de façon anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions relatives au produit et concernent principalement l'actif sous-jacent, le produit et l'initiateur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez lors d'une telle résiliation anticipée est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.

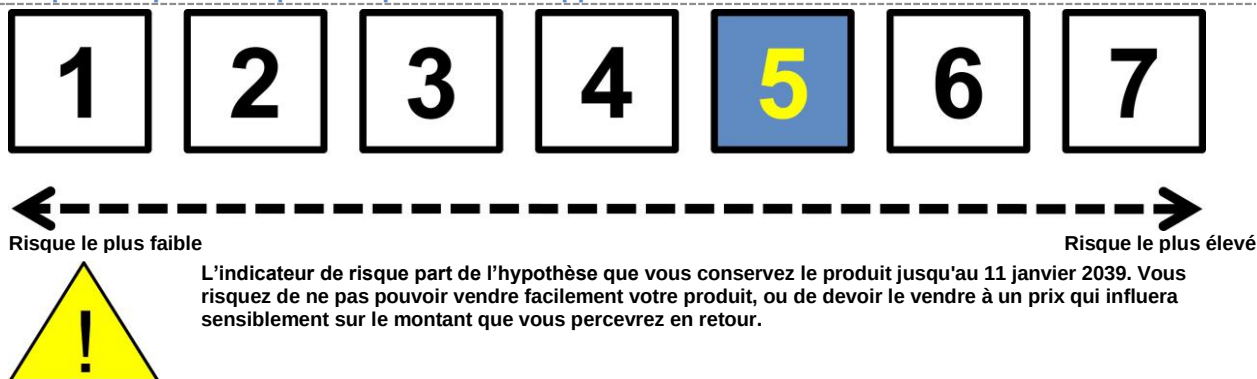
Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui:

1. ont des connaissances avancées et une compréhension complète du produit, de son marché et de ses risques et avantages spécifiques, ainsi qu'une expérience pertinente dans le secteur financier, incluant notamment des opérations fréquentes ou des participations importantes dans des produits de nature, de risque et de complexité similaires;
2. recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement favorable, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée;
3. acceptent le risque que l'émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et peuvent supporter une perte totale de leur investissement;
4. sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conforme à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous; et
5. suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Cela prend en compte deux éléments: (1) le risque de marché - c'est-à-dire que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé; et (2) le risque de crédit - c'est-à-dire que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. L'inflation érode la valeur d'achat de l'argent au fil du temps, ce qui peut provoquer la baisse en termes réels de tout capital remboursé.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance		
		Ceci peut être différent selon le scénario et est indiqué dans le tableau		
Exemple d'investissement:		10 000,00 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans	Si vous sortez suite à un remboursement par anticipation ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 049 EUR	0 EUR	1 687 EUR
(le produit est remboursé après 12 ans)	Rendement annuel moyen	-89,5 %	-100,0 %	-13,5 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 444 EUR	3 906 EUR	10 000 EUR
(le produit est remboursé après 12 ans)	Rendement annuel moyen	-35,6 %	-12,6 %	0,0 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 780 EUR		10 900 EUR

(le produit est remboursé après 1 an)	Rendement annuel moyen	-2,2 %	7,2 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 520 EUR	12 841 EUR
(le produit est remboursé après 3 ans et 2 mois)	Rendement annuel moyen	5,2 %	7,6 %

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif sous-jacent pendant une période jusqu'à 5 années. En cas de remboursement anticipé, il a été supposé qu'aucun réinvestissement n'a été réalisé. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Goldman Sachs Bank Europe SE n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposés au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au titre du produit, par exemple en cas d'insolvabilité (illiquidité / surendettement) ou de décision administrative de mesure de résolution. En cas de crise de l'émetteur, une telle ordonnance peut également être émise par une autorité de résolution dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité. L'autorité de résolution dispose ainsi de pouvoirs d'intervention étendus. Elle peut notamment réduire à zéro les droits des investisseurs, résilier le produit ou le convertir en actions de l'émetteur et suspendre les droits des investisseurs. Une perte totale du capital investi est possible. Le produit est un titre de créance, et comme tel n'est couvert par aucun programme de protection des dépôts

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement. La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- que 10 000,00 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	<i>Si le produit est remboursé par anticipation à la première date possible, le 11 janvier 2028</i>	<i>Si le produit arrive à échéance</i>
Coûts totaux	562 EUR	562 EUR
Incidence des coûts annuels*	5,1 % chaque année	0,5 % chaque année
*Ceci montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, ceci montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7 % avant déduction des coûts et de 6,2 % après cette déduction.		
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.		

Composition des coûts

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,6 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	562 EUR
Coûts de sortie	2,6 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous recevrez et seront dus seulement si vous sortez avant échéance. Si un remboursement anticipé se produit ou que vous détenez le produit jusqu'à l'échéance, aucun coût de sortie ne sera dû.	258 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 12 ans

La période de détention recommandée pour le produit est de 12 ans car le produit est conçu pour être conservé jusqu'à l'échéance; il est toutefois possible que le produit soit résilié avant sa date d'échéance finale en cas d'un remboursement par anticipation ou dans le cas d'un événement extraordinaire. Vous n'avez aucun droit contractuel de résilier le produit avant l'échéance.

L'initiateur n'est pas tenu de constituer un marché secondaire du produit, mais peut choisir de racheter le produit avant l'échéance au cas par cas. Dans de telles circonstances, le prix indiqué reflètera un écart acheteur-vendeur et tous les coûts associés au retrait des arrangements de couverture de l'initiateur liés au produit. En outre, la personne qui vous a vendu le produit peut vous facturer des frais de courtage si vous vendez le produit.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne vous conseillant ou commercialisant le produit (notamment votre intermédiaire) peut être déposée directement auprès de cette personne. Toute plainte concernant le produit et/ou la conduite de l'initiateur du produit peut être déposée conformément aux mesures énoncées sur <http://www.gspriips.eu>. Les plaintes peuvent aussi être adressées par écrit à Goldman Sachs Bank Europe SE, Marienturm, Taunusanlage, 9-10 60329 Frankfurt am Main, Deutschland / Germany ou peuvent être envoyées par email à gs-eq-priip-kid-compliance@gs.com.

Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire relative au produit, en particulier la documentation du programme d'émission, tous suppléments à celui-ci et les termes du produit sont disponibles gratuitement, sur demande, auprès de l'initiateur du produit. Lorsque le produit est émis conformément au règlement Prospectus de l'UE (règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié), ou aux Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024 et aux règles qui en découlent, le cas échéant, cette documentation est également disponible comme décrit sur <http://www.gspriips.eu>.